

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE



COMPTE RENDU du 23 MARS 2017

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales)

L'an 2017, le 23 mars, à 18 h 00

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués se sont réunis à la MIPT sous la présidence de M. David LELUBRE.

Date de convocation :

Nombre de membres : 50

Membres présents : 35 puis 37      Nombre de pouvoirs : 8 puis 9      Nombre de votants : 44 puis 46

**PRESENTS :** MMES ET MM David LELUBRE, Président, Gérard CARRIER, Guillaume PHELIZOT, Pierre CAZALS, Philippe BORDE (à partir du point n° 3) Françoise GRANGIER, Evelyne BOCQUET, Serge VOILLEQUIN, Pierre-Frédéric MAITRE, Dominique GAUTHIER, Jean-Pierre NANCEY, Denis VERGEOT, Patrick HUGUET, Claudette AUGUSTE, Serge ROUSSEL, Monique VARENNES, Monique PARENT, Patrice BOUR, Thierry LORIN, Fabrice ANTOINE, Denis NICOLO, Charlette HOFFMANN, Nicole SIVELLE, Pascal LEMOINE, Jeany BRAT, Bernard PIOT, Olivier HENQUINBRANT, Alain TOURNEBISE, Lydie CARLIER, Jean-Claude GUIMARD, Jean-Luc ROSSELLE, Michel DESCHARMES, Didier JOBERT, Gilles NOEL, Corinne ROBERTY, Francine MAITRE, Xavier BRESSON.

**ABSENTS/EXCUSES :** MMES Claudine NOBLOT, Marie-José ROY-DECHANET, Marie-Noëlle RIGOLLOT, M. Jean-Paul VIDAL, Philippe BORDE (jusqu'au point n° 2), Jean-Luc DEROZIERES (jusqu'au point n° 2).

**POUVOIRS :** M.Jean-Luc DEROZIERES à M. Philippe BORDE  
M. Richard ENCINAS à M. David LELUBRE  
M. Régis RENARD à Mme Françoise GRANGIER  
Mme Karine VERVISCH à M. Pierre-Frédéric MAITRE  
Mme Nathalie MOLDEREZ à M. Jean-Pierre NANCEY  
Mme Francine DURET à M. Dominique GAUTHIER  
Mme Carmen MONNE à Mme Claudette AUGUSTE  
M. Christophe JOURDAN à M. Serge VOILLEQUIN  
Mme Anita DANGIN à Mme Evelyne BOCQUET

M. Jeany BRAT a été élu secrétaire de séance

## Compte rendu du Conseil de Communauté du 16 février 2017

Monsieur Pascal LEMOINE fait part de sa non-intervention lors du débat du point 21 relatif à la vente de matériel des cristalleries. Monsieur le Président en prend note et indique que le compte rendu sera modifié.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil de communauté les différentes demandes de subvention pour l'année 2017, présentées par les associations et examinées par la commission affaires sociales, scolaires, jeunesse et seniors du 15 février et par la commission des finances et le bureau du 16 mars 2017.

Monsieur Fabrice ANTOINE fait remarquer le montant élevé attribué à l'aéroclub de Juvancourt. Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une manifestation importante du territoire. Il ajoute que le Département, la ville de Bar sur Aube participent également à son financement.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ Amicale du personnel de la CCRB	14 000 €
➤ Le relais des animaux	3 000 €
➤ Maison Pour Tous – Les Eurythmies	3 000 €
La semaine de la petite enfance	500 €
➤ Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux	5 000 €
➤ Association Festival Ombres et Lumières	3 000 €
➤ Association Projet Sainte Germaine (Foire aux Fromages)	1 500 €
➤ Les Bahuts Champenois (Fêtes des Plantes de Bergères)	1 500 €
➤ Association Champenoise des Automobiles de Collection	1 000 €
➤ Etoile Cycliste Baralbine (Nocturne cycliste de juillet)	300 €
➤ Jazzabar	3 000 €
➤ Office de Tourisme	125 000 €
➤ Mission locale de la cote des Bar (12081 x 0.50 €)	6 040 €
➤ Aéro-club du Barsuraubois	5 000 €
➤ Cinéma Casa Ciné :	
- Actions à destination des scolaires et cité scolaire de la CCRB sur la base du tarif normal par entrée (sous forme de prestations de service compte 611)	6 000 €

## **2) TAUX D'IMPOSITION 2017**

Il est rappelé au Conseil de Communauté que conformément aux orientations budgétaires approuvées en février, aucune hausse de la fiscalité directe locale n'est envisagée.

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxes foncières) et les taux de cotisation foncière des entreprises et de Fiscalité Professionnelle de Zone à leur niveau 2016.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les taux de la fiscalité ménage (taxe d'habitation et taxes foncières) et les taux de Cotisation Foncière des Entreprises et de Fiscalité Professionnelle de Zone comme suit :

	<b>TAUX</b>
Taxe d'habitation	<b>5,78 %</b>
Foncier bâti	<b>5,11 %</b>
Foncier non bâti	<b>6,04 %</b>
Cotisation foncière des Entreprises (CFE)	<b>3,44 %</b>
Fiscalité Professionnelle de Zone	<b>20,32 %</b>

### **3) BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2017**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **6 182 935,74 €** en intégrant :

- des dotations aux amortissements à hauteur de 479 815,63 € ;
- des subventions d'équilibre au budget « Activités économiques » pour un montant total de 210 000 € ;
- Un virement à la section d'investissement de 2 740 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **9 357 323,07 €** dont :

- 195 637,53 € de remboursement du capital de la dette ;
- 55 361,97 € d'opération d'ordre
- 110 520 € pour des frais d'études
- 439 180 € pour des immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, balayeuse...)
- 27 000 € pour les sentiers de promenade ;
- 96 000 € pour divers travaux dans les gymnases
- 22 884,45 € pour des travaux à la gendarmerie
- 26 000 € pour l'achat de matériels divers
- 7 000 € pour l'entretien de la piscine
- 30 000 € pour l'opération relative à la MIPT dans le cadre de l'AdAp
- 8 000 000 € de provision pour le projet de complexe aquatique
- 86 000 € pour les études et divers entretien pour l'opération Rivières
- 14 000 € pour l'entretien de la maison de l'enfance
- 25 000 € pour des provisions de travaux
- 5 000 € pour les autres immobilisations financières
- 45 415,55 € de Restes à réaliser
- 172 323,57 € de dépenses imprévues

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 16 mars 2017 ont émis un avis favorable.

Monsieur le Président explique que la CCRB est compétente pour l'entretien des berges des rivières appartenant au domaine communal. Il rappelle les différentes problématiques liées aux inondations et expose plus en détail celle liée au moulin de Clairvaux. Il s'agit de mener une étude sur la régulation du flux hydraulique sur les ouvrages de Clairvaux. Il ajoute avoir donné son accord à porter une étude au stade de l'avant projet sommaire sans aucun engagement de réaliser des travaux par la suite. Cette étude devra identifier les risques liés d'inondations sur le site et sur les habitations situées en aval ainsi que les conséquences d'un manque d'eau.

Monsieur Philippe BORDE explique que l'intégralité de l'opération relative au centre aquatique a été budgétée. Au sujet du co-financement, une réunion sera prochainement organisée afin de débattre du sujet.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 du budget général.

### **4) BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES : BUDGET PRIMITIF 2017**

La compétence transports scolaires est exercée par la Région Grand Est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par convention avec le Département de l'Aube jusqu'au 31 août 2017 puis est transférée de plein droit au 1<sup>er</sup> septembre 2017. La Région souhaite une continuité dans l'exercice de cette compétence gérée auparavant par le Département.

Le budget 2017 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 498 139,35 € et en investissement à hauteur de 232 146,09 €.

La commission des finances et le bureau lors de la réunion du 16 mars 2017 ont émis un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 du budget transports scolaires.

### **5) VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2017**

Depuis début 2017, le nouveau schéma de collecte est mis en place pour toutes les communes hormis le centre-ville de Bar sur Aube pour lequel la nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1er mars 2017.

Monsieur le Président rappelle que la collectivité s'attache à répondre à toutes les demandes qui lui sont faites. Il ajoute que la personne en charge de ce dossier prend contact avec aussi bien les particuliers que les professionnels et cherche des solutions pour tenter de résoudre des difficultés si elles existent.

A ce jour, il est trop tôt pour tirer un bilan sur ce nouveau dispositif, toutefois, il est observé par les agents du service de collecte, une baisse sensible des ordures ménagères ramassées et un volume de tri plus important.

Dans la continuité de ce qui avait été voté en 2016, il est proposé de conserver le nombre de secteurs à 3

	FREQUENCE
ZONE 1 : BAR SUR AUBE logements sociaux	hebdomadaire
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	hebdomadaire
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	Toutes les deux semaines

La commission des finances et le bureau du 16 mars 2017 ont émis un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, 42 voix pour, 4 abstentions (Mmes Carmen MONNE, Claudette AUGUSTE, MM. Denis VERGEOT, Patrick HUGUET)

- **DECIDE** de fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit (pas d'évolution par rapport à 2016) :

ZONAGES	TAUX 2017
ZONE 1 : BAR SUR AUBE (logements sociaux)	15,00 %
ZONE 2 : BAR SUR AUBE autres secteurs, PROVERVILLE	12,60 %
ZONE 3 : AUTRES COMMUNES	10,70 %

#### 6) **BUDGET ORDURES MENAGERES : BUDGET PRIMITIF 2017**

Ce budget s'équilibre en 2017 en fonctionnement à hauteur de 2 128 616,77 € et en investissement à hauteur de 1 199 638 €.

Les dépenses d'équipement intègrent l'acquisition et la pose de conteneurs enterrés pour les communes de Proverville, Jaucourt et Bar sur Aube, le réapprovisionnement de conteneurs Movea ainsi que l'acquisition d'une semi-remorque d'occasion.

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 16 mars 2017 ont émis un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 42 voix pour, 4 abstentions (Mmes Claudette AUGUSTE, Carmen MONNE, MM. Denis VERGEOT, Patrick HUGUET)

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 du budget ordures ménagères.

#### 7) **BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES : BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Président rappelle la décision du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016 de fusionner les budgets du Halloy et Activités économiques.

Le budget 2017 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 465 721,32 € et en investissement à hauteur de 745 954,05 €.

La commission des finances et le bureau, lors de la réunion du 16 mars 2017 ont émis un avis favorable.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 45 voix pour, 1 abstention (M. Thierry LORIN)

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 du budget activités économiques.

#### 8) **TARIFS**

Il est proposé de fixer les tarifs intercommunaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 comme suit :

TRANSPORTS BUS SORTIES ANNEXES		2016	2017
Le km sorties scolaires (écoles primaires de la Communauté de Communes)		2,09	2.10

Le km cité scolaire + 5.000 km gratuits (piscine et cosec sur Bar sur Aube, UNSS)		<b>2,09</b>	<b>2.10</b>
Sorties UNSS		<b>1,51</b>	<b>1.52</b>
Sorties au delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)		<b>1,51</b>	<b>1.52</b>
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives dans un rayon de 25 km avec retour bus			
Le km véhicule (Communes de la Communauté de Communes et Communes où nous effectuons les transports des regroupements pédagogiques)		<b>2,63</b>	<b>2.64</b>
Le km communes extérieures à la Communauté de Communes		<b>2,96</b>	<b>2.97</b>
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au delà de 25 km sans retour bus (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			
- forfait km		<b>1,98</b>	<b>1.99</b>
- + "forfait heure chauffeur		<b>21,11</b>	<b>21.36</b>
- le Dimanche : heure chauffeur		<b>26,13</b>	<b>26.44</b>
- jours fériés : heure chauffeur		<b>42,21</b>	<b>42.72</b>
Sorties annexes culturelles, sportives, éducatives au-delà de 120 km aller (les repas et hébergement éventuels sont à la charge du demandeur)			
- forfait km		<b>1,61</b>	<b>1.62</b>
- + "forfait heure chauffeur		<b>21,11</b>	<b>21.36</b>
- le Dimanche : heure chauffeur		<b>26,13</b>	<b>26.44</b>
- jours fériés : heure chauffeur		<b>42,21</b>	<b>42.72</b>
<b><u>Pour toutes les sorties,</u></b>			
<b>repas chauffeur</b>		<b>15,25</b>	<b>15.25</b>
<b>nuit chauffeur</b>		<b>60</b>	<b>60.24</b>
<b>frais d'autoroute</b>		<b>Prix réel</b>	<b>Prix réel</b>
<b>PISCINE</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>
Cours collectifs			
Enseignement natation adultes/enfant - Aquagym - aquapalming	Le trimestre	<b>58</b>	<b>58</b>
Aquabike	Le trimestre	<b>90</b>	<b>90</b>
Location individuel aquabike adulte	30 min	<b>3,10</b>	<b>3.10</b>
Cours collectifs - apprentissage natation, aquapalming, aquagym - adulte	L'unité	<b>9</b>	<b>9</b>
Cours collectifs - apprentissage natation - enfant	L'unité	<b>10,50</b>	<b>10.5</b>
cours collectifs - aquabike	l'unité	<b>11</b>	<b>11</b>

cours collectifs - aquaphobie (2h)	L'unité	<b>20</b>	<b>20</b>
Entrées adultes	Le ticket	<b>3</b>	<b>3</b>
	Carnet de 10	<b>24</b>	<b>24</b>
Entrées enfants	Le ticket	<b>1,90</b>	<b>1.90</b>
	Carnet de 10	<b>12</b>	<b>12</b>
Cartes abonnement 40 entrées	Adultes	<b>60</b>	<b>60</b>
	Enfants	<b>36</b>	<b>36</b>
entrées aquafamily et activités diverses adultes	Le ticket	<b>5</b>	<b>5</b>
entrées aquafamily et activités diverses enfants	Le ticket	<b>4</b>	<b>4</b>
Centres de loisirs			
- Communes CCRB	1 entrée	<b>0,95</b>	<b>0.95</b>
- Commune extérieures	1 entrée	<b>1,15</b>	<b>1.15</b>
Location bassin avec M.N.S (primaires)	La séance	<b>75</b>	<b>75</b>
Location bassin aux militaires	La séance	<b>45</b>	<b>45</b>
Location bassin sans surveillant	La séance	<b>23</b>	<b>23</b>
Location bassin avec surveillant	La séance	<b>52</b>	<b>52</b>
<b>SECRETARIAT DE MAIRIE</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Communes CCRB</b>	Tarif horaire	<b>22,80</b>	<b>23.07</b>
<b>Communes hors CCRB - les frais kilométriques et frais de repas en sus - pour les nouveaux contrats à compter de 2016</b>	Tarif horaire	<b>24,00</b>	<b>24.29</b>
<b>BALAYEUSE</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>
Redevance forfaitaire annuelle de participation par service		<b>82</b>	<b>82</b>
Communes et entreprises Coût horaire		<b>88</b>	<b>89</b>
Coût horaire au-delà de 4 passages gratuits /an pour les communes de la CCRB		<b>44</b>	<b>44.5</b>
Forfait déplacement		<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
		<b>25</b>	<b>25</b>
		<b>50</b>	<b>50</b>
<b>SERVICES AUX COMMUNES</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>ESPACES VERTS</b>			
Location tracteur tondeuse			
Location tracteur tondeuse - <i>Coût horaire + matériel</i>	Tonte	<b>36</b>	<b>36</b>
Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon			

Location débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse à gazon - <i>Coût horaire + matériel</i>	hors tonte	<b>32</b>	<b>32</b>
<b>SERVICE D'ENTRETIEN</b>			
Communes de la CCRB - <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		<b>27</b>	<b>27.32</b>
Communes extérieures – <i>Coût horaire y compris le déplacement</i>		<b>30</b>	<b>30.36</b>
Produits phytosanitaires		<b>Prix d'achat</b>	<b>Prix d'achat</b>
Lames signalétique			
- Ville (1000x150)		<b>suivant</b>	<b>suivant</b>
- Campagne (1000x120)		<b>devis</b>	<b>devis</b>
Enrobés à froid (la tonne)		<b>Prix d'achat</b>	<b>Prix d'achat</b>
<b>SERVIPOLE</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>
		<b>HT</b>	<b>HT</b>
<b>Location de matériel à la journée</b>			
- Ensemble vidéo projecteur		<b>52</b>	<b>52</b>
<b>Photocopies</b>			
- Communes CCRB A4 noir et blanc		<b>0,18</b>	<b>0.18</b>
A4 couleur		<b>0,23</b>	<b>0.23</b>
A3 noir et blanc		<b>0,34</b>	<b>0.34</b>
A3 couleur		<b>0,44</b>	<b>0.44</b>
- Extérieurs CCRB			
A4 noir et blanc		<b>0,28</b>	<b>0.28</b>
A4 couleur		<b>0,32</b>	<b>0.32</b>
A3 noir et blanc		<b>0,59</b>	<b>0.59</b>
A3 couleur		<b>0,64</b>	<b>0.65</b>
- Locataires Servipôle			
photocopieur noir et blanc		<b>0,12</b>	<b>0.12</b>
<b>Location de salles</b>			
Salle A1			
- ½ journée		<b>35</b>	<b>35</b>
- Journée		<b>60</b>	<b>60</b>
- Semaine		<b>195</b>	<b>196</b>
Salle A2			
- ½ journée		<b>40</b>	<b>40</b>

- Journée		<b>70</b>	<b>70</b>
- Semaine		<b>265</b>	<b>266</b>
Salle A1+A2			
- ½ journée		<b>80</b>	<b>80</b>
- Journée		<b>140</b>	<b>140.50</b>
- Semaine		<b>555</b>	<b>557</b>
Salle Multimédia			
- ½ journée		<b>40</b>	<b>40</b>
- Journée		<b>70</b>	<b>70</b>
<b>LONGUE DUREE</b>		<b>1570</b>	<b>1576</b>
<b>Location de salles à la MIPT</b>			
Salle du conseil y compris les équipements - Par conférence ou réunion		100	100
salle 6-8 personnes (2 <sup>ème</sup> étage)			
- Demi journée		30	30
- Journée		40	40
Salle 14-16 personnes (2 <sup>ème</sup> étage)			
- Demi journée		40	40
- Journée		50	50
<b>ORDURES MENAGERES</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>
		<b>HT</b>	<b>HT</b>
Collecte EDF		<b>2560</b>	<b>2570</b>
DIB benne	La tonne	<b>113,2</b>	<b>113.65</b>
Traitement des déchets verts à Bossancourt		Prix facturé +5%	
Transport des déchets verts à Bossancourt	Forfait		
	La tonne	<b>13</b>	<b>13</b>
Location conteneurs (Communes extérieures) à l'année	0.064 le litre	<b>0.066L</b>	<b>0.066L</b>
	240 L	<b>16,62</b>	<b>16.69</b>
	340L	<b>23,55</b>	<b>23.64</b>
	660L	<b>45,72</b>	<b>45.90</b>
	750L	<b>51,96</b>	<b>52.17</b>
	1000L	<b>69,27</b>	<b>69.55</b>
	1100L	<b>76,20</b>	<b>76.50</b>
Location conteneur à vendanges (durée des vendanges)	Forfait	<b>37,47</b>	<b>37.62</b>
<b>COLLECTES</b>			
Centre pénitentiaire CLAIRVAUX pour le lundi et vendredi	Annuel	<b>20131,43</b>	<b>20211.96</b>
Collecte de PONT la VILLE	<b>CONVENTION BI PARTITE.</b>		
Enlèvement conteneurs OM semi-enterrés et enterrés		<b>120</b>	<b>120</b>



Enlèvement conteneurs Sélectif semi-enterrés et enterrés		<b>55</b>	<b>55</b>
<b>CARTONS</b>	La tonne	<b>50,54</b>	<b>50.74</b>
CONTAINERS 120 L VENTE		inutile	
CONTAINERS 240 L VENTE			
<b>LOCATION CONTENEURS GRANDS VOLUMES</b>		<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>LOCATION JOURNEE</b>			
Mise en place, location 1er jour et enlèvement		<b>152,03</b>	<b>152.64</b>
Location journalière	jours suivants	<b>10,11</b>	<b>10.15</b>
Enlèvement intermédiaire		<b>68,94</b>	<b>69.22</b>
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	<b>2,44</b>	<b>2.45</b>
<b>LOCATION MENSUELLE</b>			
Mise en place, location 1er mois et enlèvement		<b>209,65</b>	<b>210.49</b>
Location mensuelle (à partir du 2ème mois)		<b>71,77</b>	<b>72.06</b>
Enlèvement intermédiaire		<b>68,94</b>	<b>69.22</b>
KM supplémentaire (>15km aller)	Le km	<b>2,39</b>	<b>2.40</b>
<b>LOCATION CONTENEURS MOVEA</b>			
Mise à disposition: mise en place ou enlèvement		<b>56</b>	<b>56</b>
Location mensuelle		<b>13</b>	<b>13</b>
Enlèvement intermédiaire		<b>30</b>	<b>30</b>
<b>TRANSPORT</b>			
Location camion benne (à la journée)		<b>50</b>	<b>50</b>
Coût d'un transport de marchandises sur le trajet initial d'un camion		<b>150</b>	<b>150</b>
<b>TRAITEMENT DIB</b>	A la tonne	<b>113,15</b>	<b>113.6</b>

Les tarifs ont été révisés au vu de l'inflation de 0,4 %. Pour les tarifs relevant de la masse salariale, l'augmentation appliquée est de 1,2 % correspondant à l'augmentation du point d'indice.

La commission finances s'est prononcée favorablement sur ces nouveaux tarifs lors de sa réunion du 16 mars 2017.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,  
Le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

#### **9) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Le pôle de secrétariat de mairie a connu un renforcement de ses effectifs en 2013 et en 2015. Le poste de secrétaire de mairie est un poste particulier qui nécessite d'acquérir des connaissances dans des domaines aussi nombreux que variés.

Le pôle de secrétariat est composé de 5 agents représentant 4 Equivalents Temps Plein dédiés à ces missions. Il est précisé que ce service est équilibré compte tenu des recettes perçues des communes bénéficiant du service.

Aujourd'hui, deux mairies souhaitent avoir recours prochainement aux services du pôle de secrétariat à raison de 28 heures.

La commission du personnel et aménagement territorial a rendu un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 28 heures.

#### **10) BMT Production**

Monsieur le Président passe la parole à M. Dominique GAUTHIER, Vice-Président en charge du développement économique qui expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la société BMT Production (Bois Modifiés Thermiquement) a intégré le local à usage industriel situé à Ville sous la Ferté.

Cette société comprend quatre associés :

- M. Laurent COLLIGNON, exploitant de la scierie Collignon à Ervy-le-Chatel,
- M. Bertrand TARTERET, exploitant d'une entreprise de parqueterie à Cerisaie (89),
- M. Louis NAUDOT, exploitant de la SARL Dumoulin-Bois à Champigny-sur-Marne (94)
- M et Mme Florence MAUCHAMPS s'occupant de l'étude, la fabrication et la commercialisation de fours pour le traitement du bois à haute température,

Aussi, un crédit-bail a été conclu avec la société BMT Production fixant une montée en puissance des loyers en correspondance avec le prévisionnel de l'entreprise.

Plusieurs déboires de l'entreprise, problèmes électriques avec l'obligation d'engager de lourdes sommes supplémentaires, difficultés liés à la conjoncture économique ont conduit l'entreprise à solliciter des reports successifs et des étalements de loyers. Aussi, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à signer un avenant actant un rééchelonnement des loyers par délibération du 13 octobre 2015 réparti comme suit :

- Du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2016 : 3 000 €
- Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2019 : 5 000 €
- Du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2028 : 6 666,67 €
- Du 1<sup>er</sup> janvier 2029 au 30 juin 2029 : 6 000 €

Aujourd'hui, la société rencontre des difficultés de développement due à plusieurs facteurs, le retard pris pour la classification de leur produit empêchant la progression de l'activité, le marché des bois thermochoauffés qui peine à s'accroître. Aussi, l'entreprise a diversifié son activité en réalisant de l'usinage de bois.

L'entreprise sollicite un nouvel étalement de ses loyers pour tenir compte du démarrage plus lent du marché des bois thermochoauffés.

La décomposition des loyers s'établirait comme suit :

- Annulation des loyers de novembre, décembre 2016 et janvier, février 2017 soit 2 loyers à 3 000€ et 2 loyers à 5 000€
- Du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 30 juin 2018 : loyer de 2 000 €
- Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2020 : loyer de 3 000 €
- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 : loyer de 5 000 €

Les autres clauses restent inchangées.

Monsieur Gérard CARRIER demande si à l'avenir la société devenait très florissante s'il était envisageable de les contraindre à rembourser dans un délai plus court. Monsieur le Président répond par la négative, confirmé par Mme Corinne ROBERTY.

Monsieur Jean Luc ROSSELLE interroge sur le nombre de salariés ainsi que sur le retard des loyers. Monsieur le Président indique que la société a quatre employés et que les loyers sont impayés depuis novembre 2016.

Monsieur Bernard PIOT questionne sur le coût de l'opération. Monsieur le Président précise que l'intégralité des coûts de cette opération a été répercutée dans le contrat de bail.

Monsieur Xavier BRESSON souhaite connaître la durée de l'emprunt contracté par la CCRB. Monsieur le Président précise qu'il court jusqu'en décembre 2024. Aussi, après discussion, un ré-étalement de l'emprunt est peut-être à prévoir.

Monsieur Thierry LORIN explique que la société a mis au point un certain type de fours et que leur commercialisation était envisagée. Il souhaite connaître l'avancée sur ce dernier point. Monsieur le Président

explique que des doutes existent sur cette opération, toutefois, force est de constater que la collectivité doit leur faire confiance.

Monsieur Philippe BORDE enchaîne sur l'historique de cette société qui n'est pas nouvelle et qui a quitté leur territoire précédent. Cela fait maintenant dix ans qu'ils sollicitent l'agrément.

Monsieur Jean-Pierre NANCEY fait part de l'étude des chiffres et indique que le ratio salaires/chiffre d'affaires est de 40 %, ce qui représente un pourcentage élevé.

Monsieur Pascal LEMOINE explique que la prolongation accordée est de 13 ans et que des intérêts pourraient leur être intégrés dans le coût global.

Monsieur Fabrice ANTOINE ajoute que les associés TARTERET et COLLIGNON possèdent plusieurs sociétés sécurisant leur investissement dans la société BMT Production.

Monsieur Thierry LORIN interroge sur leur date d'arrivée. Monsieur le Président précise que leur arrivée s'est réalisée en 2013.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, par 42 voix pour, 4 abstentions (MM. Jean-Luc ROSSELLE, Thierry LORIN, Pascal LEMOINE, Gérard CARRIER)

- **ACCEPTE** sur la passation d'un avenant aux conditions suivantes :
  - o Le loyer mensuel payable à terme à échoir pour les périodes :
    - du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 30 juin 2018 : 2 000 €
    - du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2020 : 3 000 €
    - du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2034 € : 5 000 €
  - o Les frais d'acte notarié sont à la charge du preneur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### **11) REMPLACEMENT DU DELEGUE SUPPLEANT AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'AUBE (SDEDA)**

Monsieur le Président rappelle les membres élus pour siéger au sein du SDEDA :

- Titulaires : M. David LELUBRE, M. Denis NICOLO
- Suppléants : M. Jean-Pierre MŒURS, M. Dominique GAUTHIER

Suite à la démission de M. Jean-Pierre MOEURS, il convient d'élire un nouveau délégué qui siègera au sein du syndicat.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Alain TOURNEBISE pour siéger comme suppléant au sein du syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube.

#### **12) COMMISSION « AVENIR DE CLAIRVAUX »**

L'annonce brutale de la fermeture du site emblématique du centre pénitentiaire de Clairvaux par le Garde des sceaux l'an passé a suscité une vive émotion et consternation sur l'ensemble du Barsuraubois déjà en proie à des difficultés. Face à cette décision incompréhensible et incohérente un mouvement de mobilisation s'est constitué afin d'interpeller les pouvoirs publics. Ainsi, les élus de l'Aube et de la Haute Marne, les parlementaires et conseillers régionaux et départementaux et la population se sont associés aux membres du personnel et à leurs familles afin de pouvoir interpeller les pouvoirs publics.

Suite aux échanges en conseil plénier, notre collectivité a choisi d'attendre le permis de démolition pour envisager un éventuel recours juridique contre ce dernier. Le but est de retarder la démolition des deux bâtiments et de démontrer notre résistance aux services de l'état.

Cette lutte peut être encore longue et surtout incertaine par nature, même en cas de changement de majorité politique aux prochaines élections nationales. C'est pourquoi toutes les alternatives doivent être étudiées pour travailler à l'avenir du site de Clairvaux.

M. le Président rappelle que face à ce contexte difficile, les élus en tant qu'acteurs locaux se doivent d'impulser une dynamique et tenter de réfléchir à une possibilité de reconversion de ce site. Aussi, il soumet la possibilité de

constituer une commission composée de membres élus auxquelles se joindront d'autres personnalités intéressées par le dossier.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **CREE** une commission chargée de réfléchir au devenir du site.
- **DESIGNE** les membres suivants qui y siégeront :
  - ✓ M. David LELUBRE
  - ✓ M. Dominique GAUTHIER
  - ✓ M. Pierre-Frédéric MAITRE
  - ✓ M. Xavier BRESSON
  - ✓ M. Gilles NOEL
  - ✓ M. Denis VERGEOT
  - ✓ M. Philippe BORDE
  - ✓ M. Fabrice ANTOINE
  - ✓ M. Alain TOURNEBISE
  - ✓ Mme Monique VARENNES

### **13) DIVERS**

Monsieur Fabrice ANTOINE propose qu'un courrier à l'attention des candidats à l'élection présidentielle soit envoyé pour solliciter leur position sur le devenir de Clairvaux.

#### Programme zéro phyto

Monsieur Jacques-Philippe CLEMENT expose la rencontre avec le FREDONCA en vue d'engager une démarche Zéro Phyto pour les communes dont elle entretient les espaces verts. Cette démarche se décline autour de plusieurs axes : gestion différenciée des espaces, changements des habitudes et du matériel, analyse des surcoûts. Sur proposition du FREDONCA, une visite va prochainement être organisée dans la communauté de communes Vannier-Amance qui fonctionne déjà en Zéro Phyto. La CCRB propose d'ouvrir cette visite aux communes de la CCRB qui le souhaitent.

Monsieur Fabrice ANTOINE ajoute que le comité régional du tourisme organise une journée d'information sous forme d'ateliers pour répondre aux nouvelles exigences de la loi Labbé. La session se déroulera le 18 mai à Essoyes.

#### Subventions

Monsieur Xavier BRESSON tient à remercier la communauté de communauté pour l'attribution d'une subvention à l'aéroclub de Juvancourt à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Il précise que ce club a été créé par l'ancien Président Monsieur Guy DELOISY.

#### Contrat de ruralité

Monsieur Denis NICOLO intervient pour rappeler la consigne donnée par notre conseiller départemental sur la non transmission des listes électorales au représentant de l'Etat dans le département en s'interrogeant sur une telle mesure et en mentionnant qu'il aurait peut-être mieux valu ne pas donner de parrainage aux candidats à l'élection présidentielle.

Par ailleurs, il revient sur la problématique de la distribution de pain dans les communes rurales, exposant que le sujet est ressorti lors des visites de Monsieur le Sous-Préfet. Il évoque la solution d'installer des machines à distribuer du pain, le coût d'une telle machine est de l'ordre de 6 500 € et 8 000 €.

Monsieur le Président s'excuse auprès des sept maires de son absence lors des visites de Monsieur le Sous-Préfet. Il Cette action peut être inscrite dans le contrat de ruralité.

Fin à 19h40